



WEBINAIRE

LE RAPPORT SOCIAL UNIQUE

Septembre 2022



CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

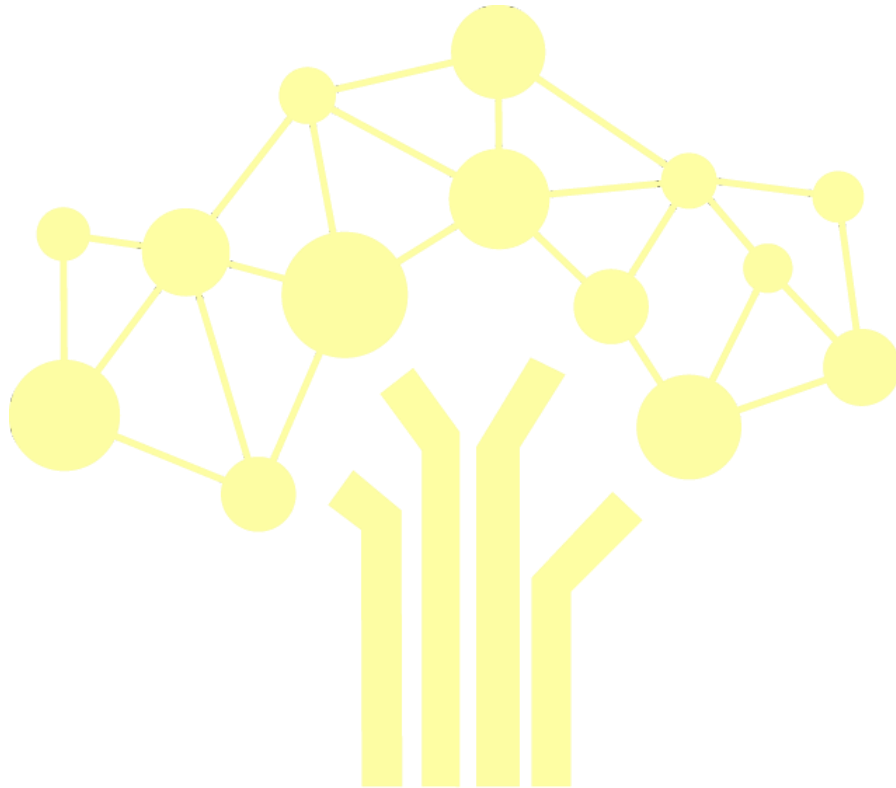


SOMMAIRE



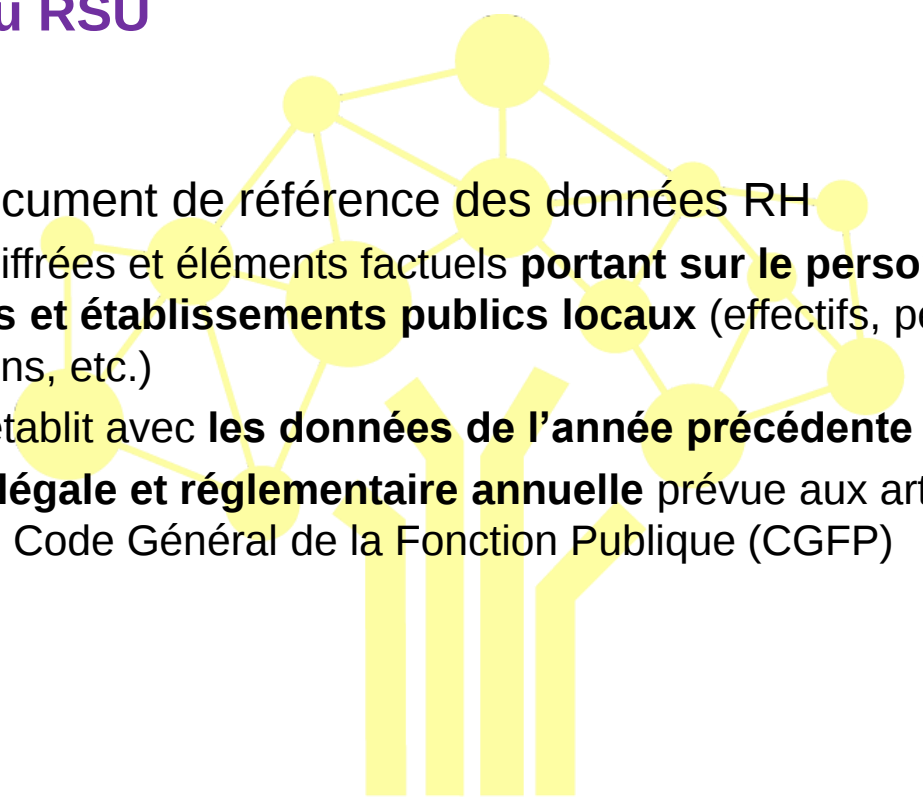
1. **Qu'est-ce que le RSU ?**
2. **L'application « Données Sociales »**
3. **Les synthèses du RSU**

1. Qu'est-ce que le RSU ?



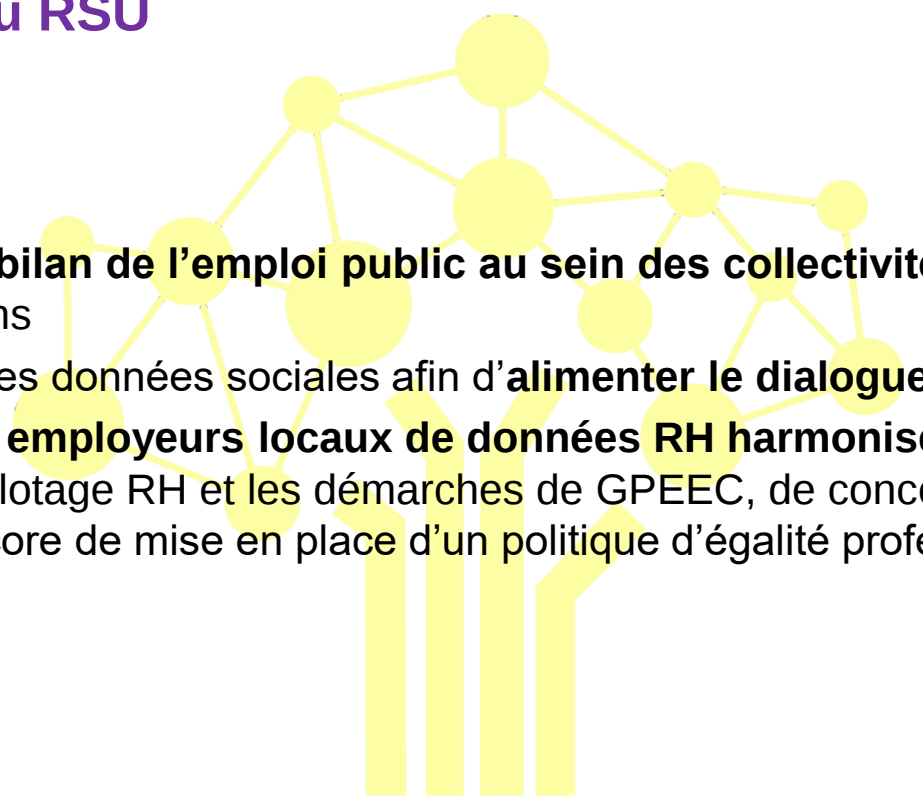
Qu'est-ce que le RSU ?

Les objectifs du RSU

- 
- Le RSU : le document de référence des données RH
 - Données chiffrées et éléments factuels **portant sur le personnel des collectivités et établissements publics locaux** (effectifs, personnels, rémunérations, etc.)
 - Document établi avec **les données de l'année précédente** (N-1)
 - **Obligation légale et réglementaire annuelle** prévue aux articles L231-1 à L232-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP)

Qu'est-ce que le RSU ?

Les objectifs du RSU

- 
- Les objectifs :
 - Dresser un **bilan de l'emploi public au sein des collectivités** et suivre les évolutions
 - Présenter des données sociales afin d'**alimenter le dialogue social**
 - **Outiller les employeurs locaux de données RH harmonisées** pour faciliter le pilotage RH et les démarches de GPEEC, de conception des LDG ou encore de mise en place d'une politique d'égalité professionnelle

Qu'est-ce que le RSU ?

Les textes encadrant le RSU

- *Article 33 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale*
 - « L'autorité territoriale présente au moins tous les deux ans au comité technique un rapport sur l'état de la collectivité, de l'établissement ou du service auprès duquel il a été créé. Ce rapport indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose cette collectivité, cet établissement ou ce service. »
 - Le Rapport sur l'État de la Collectivité (REC) est **présenté en comité technique** ; cette présentation donne lieu à **un débat**
 - **Un décret** en conseil d'État fixe les modalités d'application du **REC** dans les collectivités

Qu'est-ce que le RSU ?

Les textes encadrant le RSU

- *Loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique*
 - Le Bilan Social ou Rapport sur l'État de la Collectivité (REC) devient le **Rapport Social Unique (RSU)**
 - **L'obligation** de saisie **devient annuelle**
 - Le RSU contient **de nouveaux indicateurs**
 - Le RSU permet d'alimenter les **Lignes Directrices de Gestion (LDG)** ainsi que **le plan d'action pluriannuel** pour assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
 - **Un portail de recueil des données** est mis en place par les Centres de Gestion pour les collectivités
 - **Une Base de Données Sociales** est mise en place pour les membres des **Comités Sociaux Territoriaux (CST)**

Qu'est-ce que le RSU ?

Les textes encadrant le RSU

- *Articles L231-1 à L232-1 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP)*
 - **Confirmation** des mesures présentes dans la **loi TFP du 6 août 2019**



Qu'est-ce que le RSU ?

Les textes encadrant le RSU

- *Décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique*
 - **Période transitoire** (1^{er} janvier 2021 / 31 décembre 2022) : le RSU est présenté au **comité technique** compétent
 - **RSU établi par le CDG** compétent pour les **collectivités et établissements de moins de 50 agents**
 - **CST prévenu** un mois au moins avant la présentation
 - **Avis du CST** transmis dans son intégralité à l'assemblée délibérante
 - Délai de 60 jours après présentation et au plus tard le 31 décembre : **publication du RSU** sur Internet ou à défaut par tout autre moyen
 - **Liste des thèmes** concernés par le RSU

Qu'est-ce que le RSU ?

Les textes encadrant le RSU

- *Arrêté du 10 décembre 2021 fixant pour la fonction publique territoriale la liste des indicateurs contenus dans la base de données sociales*
 - **Liste des indicateurs** concernés par le RSU
 - Entrée en vigueur pour le **RSU 2021 établi en 2022**

Qu'est-ce que le RSU ?

Le calendrier du RSU 2021

Calendrier de la campagne du Rapport Social Unique (RSU) 2021



A noter : Entrée en application de la **Base de Données Sociales** au 31 décembre 2022

2. L'application « Données Sociales »



L'application « Données Sociales »

Les avantages de l'application

- Avant :
 - Un dossier papier ou un document Excel à saisir et à envoyer à la DGCL
- Maintenant :
 - Application **full web**
 - **Enregistrement** des données
 - Choix des **modes de saisie**
 - **Import** des fichiers d'échange, N4DS et DSN
 - **Contrôles de cohérence**
 - **Interface** ergonomique et visuelle
 - Possibilités d'**extraction des données** multiples

L'application « Données Sociales »

La première connexion et l'environnement de l'application



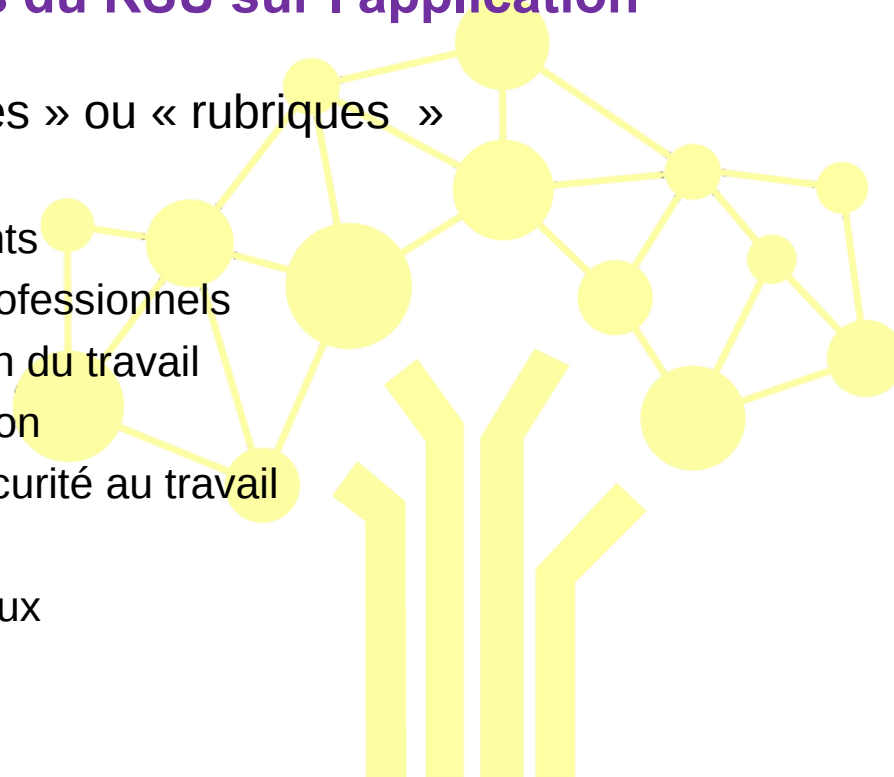
<https://bs.donnees-sociales.fr>

L'application « Données Sociales »

Les indicateurs du RSU sur l'application

- 8 « thématiques » ou « rubriques »

- Emploi
- Recrutements
- Parcours professionnels
- Organisation du travail
- Rémunération
- Santé et sécurité au travail
- Formation
- Droits sociaux



L'application « Données Sociales »

Les indicateurs du RSU sur l'application

- **Indicateurs de la thématique Emploi**
 - - **IND 1.1.0** - Nombre d'agents occupant un emploi fonctionnel rémunérés au 31/12/2021, par statut d'origine, cadre d'emplois, sexe et grade de détachement
 - - **IND 1.1.1** - Nombre de fonctionnaires occupant un emploi permanent rémunérés au 31/12/2021 par filière, cadre d'emploi et grade, selon les caractéristiques de l'emploi et selon le sexe
 - - **IND 1.1.4** - Nombre de fonctionnaires en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2021 par filière déclinée par catégorie hiérarchique et par sexe
 - Etc.
- Des indicateurs **sur l'année ou au 31/12**, sur tous les agents de la collectivité ou une partie, ou sur la collectivité

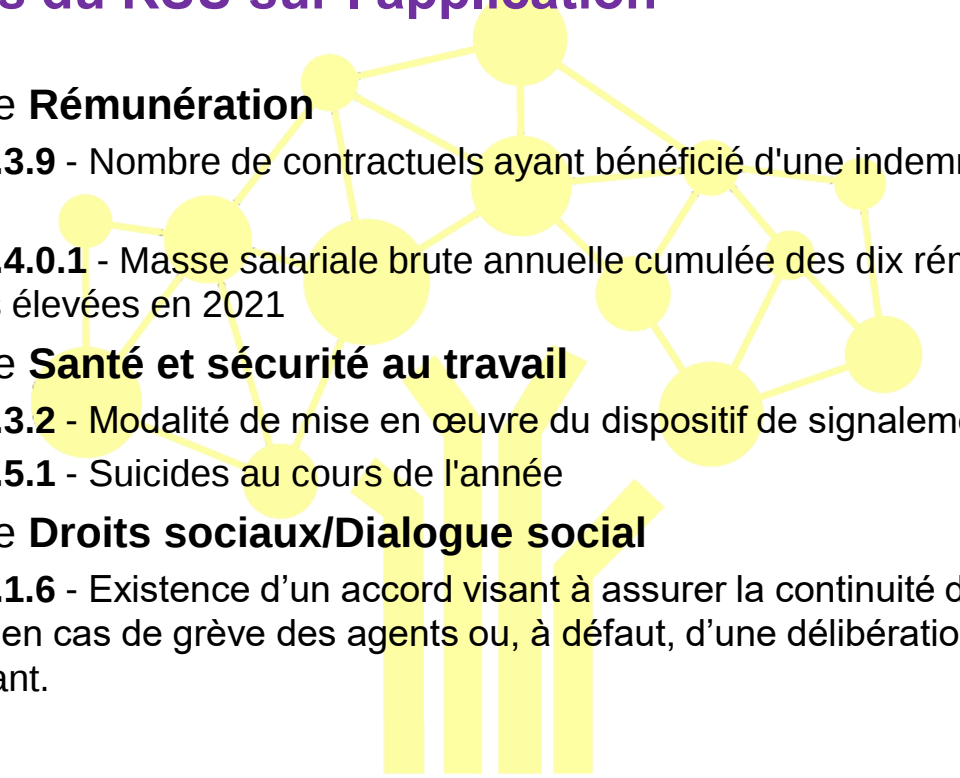
L'application « Données Sociales »

Les indicateurs du RSU sur l'application

- **117 indicateurs**, dont **64 %** d'indicateurs **nouveaux ou modifiés** par rapport au RSU 2020
- Exemples de nouveaux indicateurs:
 - Thématique **Emploi**
 - - **IND 1.2.5.1** - Nombre de CDI conclus au cours de l'année
 - - **IND 1.8.1** - Nombre de fonctionnaires et de contractuels sur emploi permanent autorisés à exercer une activité accessoire
 - Thématique **Parcours professionnels**
 - - **IND 1.9.4.1** - Nombre de procédures de rupture conventionnelle au cours de l'année, par sexe et catégorie hiérarchique
 - - **IND 1.9.4.2** - Nombre de conventions de rupture conventionnelle signées au cours de l'année, par sexe et par catégorie hiérarchique

L'application « Données Sociales »

Les indicateurs du RSU sur l'application

- 
- Thématique **Rémunération**
 - - **IND 3.3.9** - Nombre de contractuels ayant bénéficié d'une indemnité de fin de contrat
 - - **IND 3.4.0.1** - Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées en 2021
 - Thématique **Santé et sécurité au travail**
 - - **IND 4.3.2** - Modalité de mise en œuvre du dispositif de signalement
 - - **IND 4.5.1** - Suicides au cours de l'année
 - Thématique **Droits sociaux/Dialogue social**
 - - **IND 6.1.6** - Existence d'un accord visant à assurer la continuité des services publics en cas de grève des agents ou, à défaut, d'une délibération de l'organe délibérant.

L'application « Données Sociales »

La préparation des données à saisir

- **Préparation des données importantes**, même en cas d'import d'un fichier (N4DS, DSN, fichier d'échange)
- **Plusieurs sources d'information :**
 - Le fichier du personnel :
 - Identification des agents (statut, âge, sexe, grade, temps de travail, type de contrat et ancienneté pour les contractuels)
 - Données carrières (positions particulières, arrivées, départs, titularisations, promotions, avancements, inaptitudes, etc...)
 - Départs en formation, absences (maladie, accident du travail, etc...)
 - Recrutements de travailleurs handicapés
 - Les éléments de paie :
 - Rémunérations brutes et primes

L'application « Données Sociales »

La préparation des données à saisir

- Les documents comptables :
 - Marchés avec des établissements de travail protégé
 - Assurances chômage
 - Budget de fonctionnement
 - Prestations sociales
- Etc.



L'application « Données Sociales »

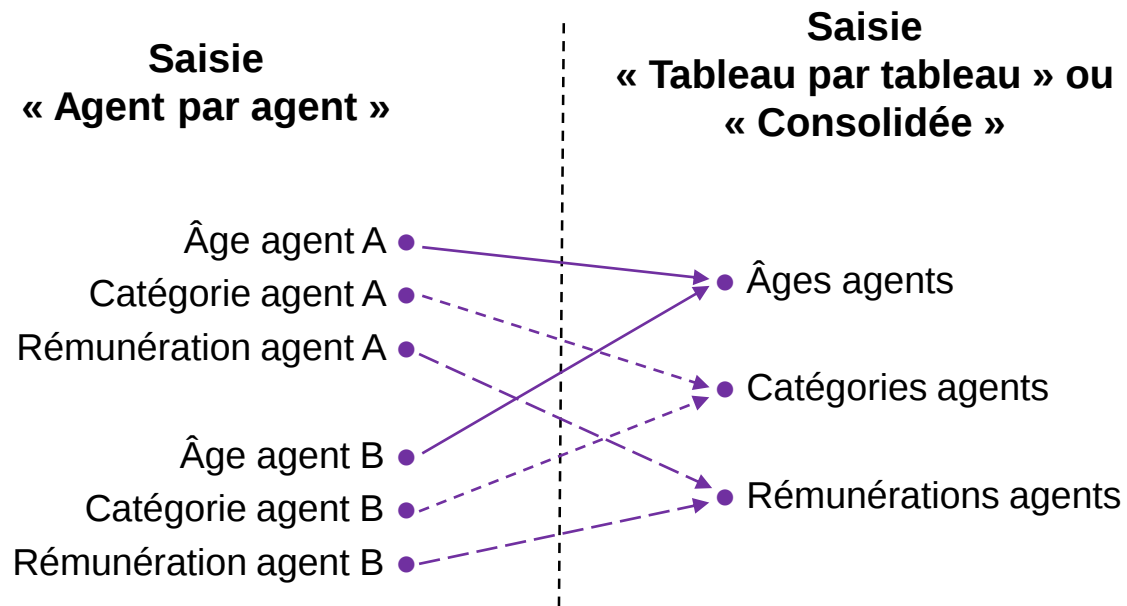
Le choix du mode de saisie

- **Plusieurs modes de saisie** pour s'adapter au mieux aux collectivités et faciliter la saisie
- Deux grands **types de saisie** :

Saisie « Agent par agent »	Saisie « Tableau par tableau » ou « Consolidée »
❖ Agents saisis un par un ❖ Format transitoire ❖ Etape facultative ❖ Adaptée à des collectivités de petite taille (moins de 100 agents)	❖ Agents saisis en masse ❖ Format final du RSU ❖ Etape obligatoire ❖ Saisie adaptée à des collectivités de grande taille (100 agents ou plus)

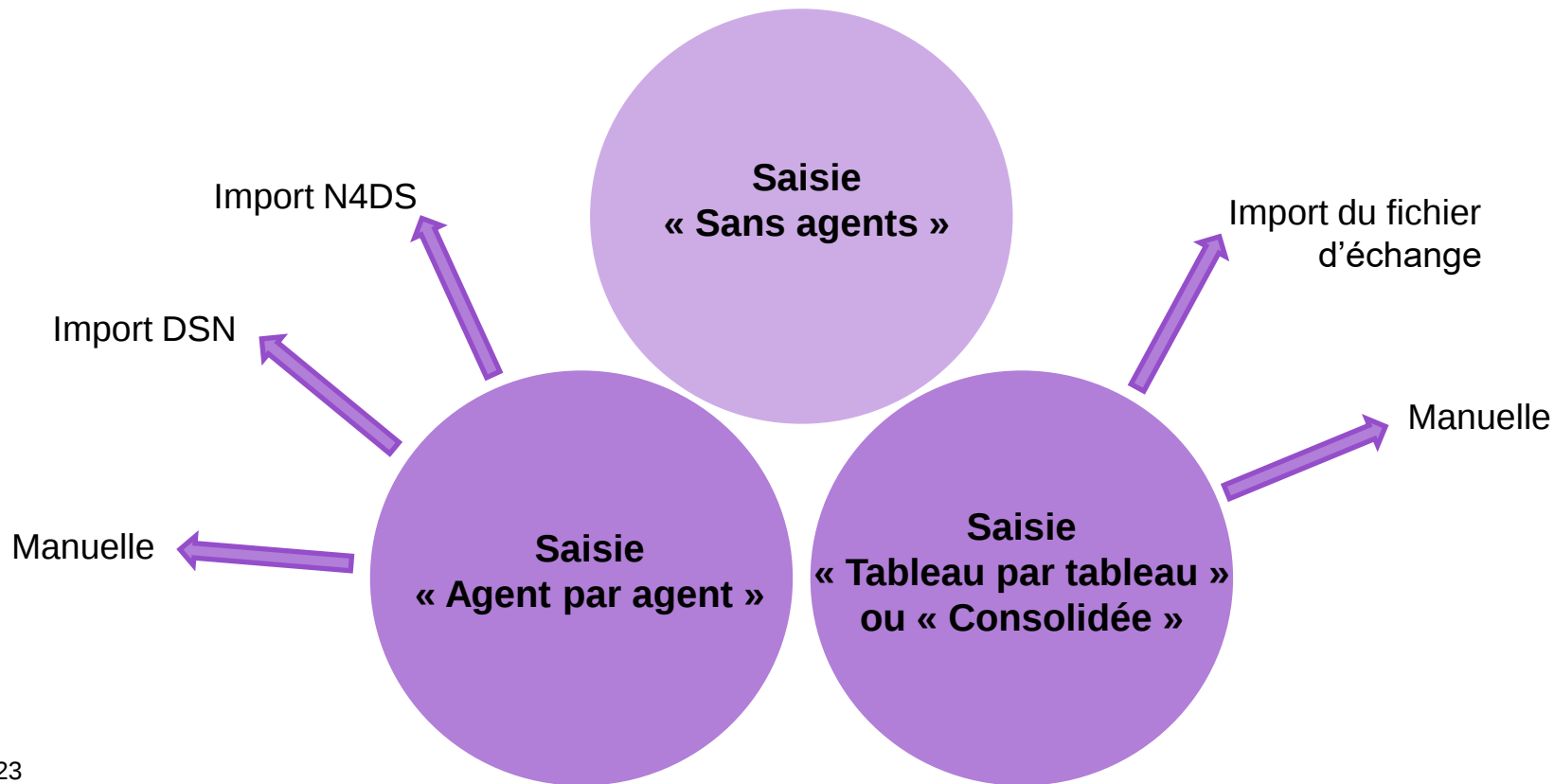
L'application « Données Sociales »

Le choix du mode de saisie



L'application « Données Sociales »

Le choix du mode de saisie



L'application « Données Sociales »

La saisie « Sans agents »

- Pour **les collectivités n'ayant pas rémunéré d'agents** entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021
- Une **démarche rapide** (3 minutes) en **quelques clics**

<https://bs.donnees-sociales.fr>

L'application « Données Sociales »

La saisie « Agent par agent »

- Saisie des données des agents, **un par un**
- **Une interface dynamique**, avec des questions apparaissant ou non suivant les précédentes réponses
- **Navigations rapide** entre les différents agents
- Nécessité de **vérifier la saisie** en « Consolidé » ou « Tableau par tableau »
- Saisie adaptée à des **collectivités de petite taille** (moins de 100 agents)

<https://bs.donnees-sociales.fr>

L'application « Données Sociales »

La saisie « Consolidée » ou « Tableau par tableau »

- Saisie des indicateurs sur le **format final du RSU**
- **Tableaux** à simple ou double entrée **parfois très grands**
- **Croisement de données** relatives aux agents (répartition selon plusieurs critères)
- Saisie adaptée à des **collectivités de grande taille** (100 agents ou plus)
- **250 contrôles de cohérence** pour faciliter la saisie et fiabiliser les informations saisies

<https://bs.donnees-sociales.fr>

L'application « Données Sociales »

La récupération du RSU

- Une **démarche rapide** (5 minutes)
- Récupération du **RSU** (données « brutes ») et de la **synthèse générale**

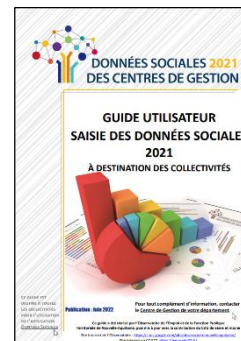
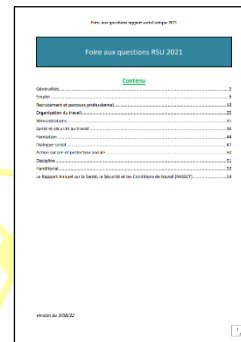


<https://bs.donnees-sociales.fr>

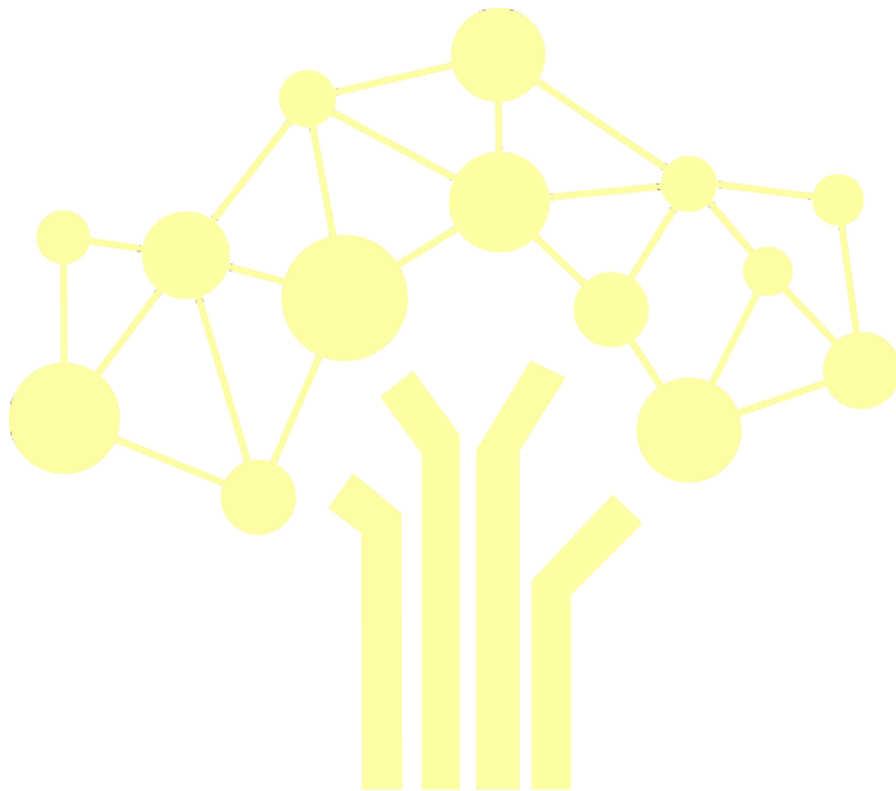
L'application « Données Sociales »

Les outils d'aide à la saisie

- La foire aux questions (FAQ)
 - **Dimension règlementaire** de la saisie
 - **Recherche de texte** sur le document (Ctrl+F)
- Le guide utilisateur
 - **Dimension technique** de la saisie
 - Navigation rapide via les **liens hypertextes**
 - **Aide à la préparation** des données



3. Les synthèses du RSU



Les synthèses du RSU

La synthèse générale

- **Possibilité de récupération** via l'application <https://bs.donnees-sociales.fr>
- **Mise en valeur** des principales données du RSU
- **Tableaux et graphiques** privilégiés pour plus de lisibilité
- **17 thématiques**
 - Effectifs
 - Caractéristiques des agents permanents
 - Temps de travail des agents permanents
 - Pyramide des âges
 - Etc.

**La synthèse
générale**

Les synthèses du RSU

Les Fiches « Repères »

- Reprise de la **structure de la synthèse générale**
- Fiches agrégeant les données d'un **groupe de collectivités**
- Les groupes ont une **homogénéité interne**
 - **Types** de collectivités
 - **Strates** de collectivités (agents ou population)
- Possibilité de **se comparer à des collectivités similaires**

Les Fiches
« Repères »

Les synthèses du RSU

Les synthèses thématiques

- **4 synthèses** pour 4 thématiques spécifiques:
 - Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes (RSC)
 - Santé et sécurité au travail (RASSCT)
 - Absentéisme
 - Risques psychosociaux (RPS)
- **Des indicateurs spécifiques**
 - Écarts de rémunération
 - Taux d'absentéisme
 - Etc.
- Particulièrement intéressant pour des **collectivités de grande taille**

Les synthèses

Les synthèses du RSU

La démarche pour obtenir les synthèses thématiques

- Demande **auprès du Centre de Gestion**
 - **CDG40** : rsu@cdg40.org
 - **CDG64** : observation@cdg-64.fr
- Des **pratiques différenciées de diffusion** selon les CDG
 - **CDG40** : envoi à la demande
 - **CDG64** : envoi de la synthèse générale et des synthèses thématiques pour les collectivités de 20 agents et plus et envoi à la demande pour les autres collectivités



**Merci pour votre
participation**



CENTRE DE GESTION
de la FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

